

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Contradictions agricoles

Le paysan est l'homme libre par excellence. Seul maître de son domaine après Dieu, il prend toutes les responsabilités et affronte tous les risques de l'indépendance. En même temps, il est très dépendant, non seulement du temps qu'il fait et des problèmes du domaine, mais aussi des ukases de l'administration. Car l'agriculture fait partie du dispositif de défense du pays. L'Etat doit veiller à conserver une certaine capacité d'autarcie alimentaire en prévision d'une crise ou d'une guerre. Cela explique un certain interventionnisme étatique visant à la fois à soutenir l'agriculture et à orienter la production. Nantie de ce motif, l'administration dirige le paysan, le contrôle et l'évalue comme s'il était le moins fiable et le plus paresseux des fonctionnaires.

Le régime pousse aussi de lui-même à l'étatisme agricole. Faire savoir au peuple qu'on combat l'«îlot de cherté suisse» ne peut que lui plaire. Et un peuple content est un peuple qui élit bien. L'agriculture ne représentant que deux pour cent de la population, son importance électorale est négligeable. On peut la passer par pertes et profits.

Quant aux grands distributeurs, devenus par leur poids des «partenaires» indispensables, ils jouent un rôle écrasant dans la situation de l'agriculture. La Migros a fait placarder des affiches montrant des paysans confits de bonheur, placés sous le slogan «Le meilleur de nos terres vaudoises». «Nos terres vau-

doises!» Cette formule naïvement baillivale ferait sourire si elle ne contenait une part un peu trop grande de vérité!

Le paysan exerce à plein temps une activité vitale, dont les produits sont quotidiennement nécessaires à l'ensemble de la population. Mais, pour des motifs peu clairs, on ne veut pas que la population les paie au prix qu'ils coûtent. Alors, l'Etat tourne la difficulté, d'une part en serrant les paysans, de l'autre en les subventionnant, c'est-à-dire en diminuant la part du prix que paie le particulier. Etre payé peu et de mauvaise grâce pour un travail de qualité, c'est une autre contradiction, d'autant plus irritante qu'on ne se demande jamais si c'est l'agriculture qui est subventionnée ou si ce n'est pas plutôt le consommateur qui est assisté.

Contradiction annexe: on impose au paysan des exigences particulièrement sévères en matière de qualité des produits, d'écologie, d'hygiène, de salaire des employés, mais on lui interdit, au nom de la sainte concurrence et du préjugé antiprotectionniste, de reporter les coûts de ces exigences sur ses produits.

La tendance au libre-échange aggrave encore les choses. Derrière leur discours mondialisant, les gouvernements désirent maintenir une agriculture suffisante. Sans doute un reste d'instinct de conservation. Les subventions étant contraires au principe de la concurrence, l'Etat recourt au système des paiements directs, sommes

allouées aux familles paysannes indépendamment de leur travail et de leurs produits.

L'agriculture est un métier qui demande des qualités diverses, force physique et habileté manuelle, courage et imagination, vision d'ensemble, maîtrise de la mécanique, de la chimie des engrais, voire de l'informatique. Comme nos lecteurs auront pu le voir, nos deux derniers «Entretiens du mercredi» ont été consacrés à l'agriculture. Le premier soir, trois paysans, tous trois députés UDC au Grand Conseil, nous ont présenté les problèmes de l'agriculture en Suisse ainsi que les éléments principaux de la politique agricole conduite par Mme Leuthardt, dans le droit fil de son prédécesseur Joseph Deiss. Le second soir, un paysan de la haute Broye est venu nous présenter les problèmes concrets de son domaine et ses efforts pour modifier le cours des choses. Les personnes présentes ont apprécié l'étendue des connaissances professionnelles et politiques de ces praticiens.

Et néanmoins, peu de gens de métier reçoivent autant de bons et sentencieux conseils: «Il vous faut innover, viser des marchés de niche!», «Faites des oignons! J'ai un cousin qui fait des oignons, ça rapporte un max!», «Lancez des nouveautés, chais pas, moi, de la viande d'autruche, de lama, tiens, j'ai une idée: de renard!», «Faites de la vente

directe! des spécialités! des actions "vacances à la campagne"! des tables d'hôte!...», «Soyez un peu visionnaire, émigrez au Canada!», etc. Il n'y a rien d'original dans ces propositions, qui, comme beaucoup d'autres, ont déjà fait l'objet de mainte expérience plus ou moins convaincante.

Et puis, les conseillers ne sont pas les payeurs. Ils conseillent, puis partent en voiture commerciale faire leurs emplettes à Annemasse ou Pontarlier. Et ce ne sont pas eux qui doivent suivre l'in vraisemblable et parfois surréaliste parcours du combattant qui s'ouvre au paysan désirant se diversifier.

Mais la plus grande contradiction du paysan, celle qui le rend à la fois admirable et fragile, c'est qu'il est à peu près insubmersible. Par fierté, par amour de la terre, par fidélité à l'œuvre familiale ou simplement par entêtement, il s'accroche contre vents et marées. Avec ses pareils, il rivalise d'imagination pour survivre. Son opiniâtreté et sa patience sont sans limite. Si ce n'est lui qui sort des chiffres rouges, pense-t-il, ce sera son fils, ou son petit-fils.

Cette capacité de survie est en même temps son grand handicap politique, car les politiciens ne se gênent pas pour le maltraiter, sachant qu'il résistera. En tout cas, il a résisté jusqu'à maintenant.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Cassis de Dijon: y aura-t-il un référendum?

Il y a quelques jours, les Chambres ont accepté en votation finale l'application unilatérale du Cassis de Dijon à la Suisse. C'est une très mauvaise affaire. D'abord, comme l'a montré M. Luc Thomas, directeur de Prométerre¹, le parlement sacrifie les normes suisses de qualité à la volonté supposée de la population de payer les produits moins cher. Or, en bonne logique, c'est l'inverse qui doit être fait: édicter des normes adéquates et payer ce que ça coûte.

Secondement, c'est une erreur de concéder sans contre-partie un avantage politique important à une Union européenne dont on connaît maintenant la mesquinerie et la rapacité. Cette attitude de chien couchant appellera les Etats de l'Union à nous en demander encore plus. MM. Peer Steinbrück et Eric Woerth se pourlèchent déjà les babines.

Enfin, la décision des Chambres nous fait sournoisement avancer dans le sens d'une adhésion à l'UE. En temps opportun, ces mêmes parlementaires qui ont voté en faveur du Cassis nous expliqueront que le système de l'unilatéralité est bancal et qu'il faut, enfin, faire le grand pas.

Les organisations agricoles, les Verts et l'UDC se sont opposés au Cassis de Dijon. Néanmoins, pour l'heure, aucun n'a encore pris la responsabilité d'en appeler au peuple. Cumulées, ces trois mouvances constituent pourtant un gisement énorme de signatures possibles.

A l'heure où nous écrivons, le délai n'a pas encore commencé de courir. Il est encore temps de lancer le référendum. Qui le fera?

Ligue vaudoise

¹ Agri du 12 juin dernier

Revue de presse

Il a démissionné

En ce samedi 13 juin, nos journaux débordent de textes sur le grand événement: la démission, attendue ou espérée, du conseiller fédéral Pascal Couchepin. Eloges dithyrambiques de ses amis radicaux, propos plus nuancés voire grinçants des tenants d'autres formations politiques:

Rien de très neuf en tout cela. Retenons à titre d'exemple ces propos aigres-doux – on est entre politiciens valaisans – du conseiller national UDC Oskar Freysinger dans *Le Nouvelliste*:

[...] La situation dans le domaine de la santé s'est aggravée car il n'a pas su trouver les solutions. C'est un personnage haut en couleur qui va manquer à l'émission «La soupe est pleine» et à l'imitateur Yann Lambiel. Si l'on parle de son style, d'un côté il avait une certaine prestance, un peu à la manière d'un Chirac de la politique suisse, mais d'un autre côté il était capable des pires fourberies pour discréditer ses adversaires politiques. C'était un personnage ambigu qui polarisait. Je dois reconnaître qu'il avait un certain courage politique. Il lançait des idées, pas toujours au bon moment d'ailleurs, mais cela suivait mal derrière. Il alignait les sprints au lieu de faire du marathon. Or, en politique il faut être un marathonien.

Pour nous qui avons déjà vu défiler beaucoup de conseillers fédéraux, nous ne nous faisons pas trop d'illusions. Celui (ou celle) qui succédera à M. Couchepin parviendra-t-il à nous sortir du guépier dans lequel Mme Ruth Dreifuss nous a mis avec la LAMal? On se permet d'en douter.

E. J.

Un nouveau jour se lève

Ainsi donc la commune de Bourg-en-Lavaux, la mal nommée, verra le jour le 1^{er} juillet 2011. La fusion de communes déjà engagées dans de multiples collaborations est probablement judicieuse. De là à y voir le début d'une ère nouvelle pour l'humanité, il y a plus qu'un pas.

Cependant, pour *Le Régional*, sous la signature de Serge Noyer, fusionner c'est poser un acte de foi où l'on se tend la main pour écrire un destin commun [...]. C'est élever et élargir ses champs de vision et d'action pour faire avancer l'idéal d'unité et de fraternité des peuples.

M. Noyer maîtrise la langue de bois. Quant aux peuples des villages en cause, ils vont sans doute fraterniser plus avant; concitoyenneté oblige, «les Messieurs d'Epesses» ne pourront plus snober «les gens de Riex», ni regarder de haut «ceux de Cully».

J.-F. C.

Faut-il défendre les bateaux à croix blanche?

Atalante

Mercredi 13 mai 2009: le vice-amiral Philip Jones, commandant de l'opération Atalante, se félicite des résultats obtenus en cinq mois d'engagement. Selon lui, la mission aurait permis d'arrêter cinquante-deux pirates au large des côtes somaliennes. Vendredi 22 mai: un navire italien de la force européenne Atalante arrête encore neuf pirates. Mardi 26 mai: sept pirates capturés par un navire suédois sont remis au commandement de l'opération.

Il est permis de se réjouir de ces succès, tout relatifs bien sûr, puisqu'il faudrait les comparer à l'évolution du nombre des attaques réussies¹. Mais là n'est pas notre propos. La question politique qui se pose concrètement à nous est la suivante: la Confédération helvétique doit-elle oui ou non participer à l'opération? On sait déjà que huit pays européens réunissent pour l'instant cinq ou six frégates de guerre et trois avions de reconnaissance qui accompagnent les navires commerciaux «à bon port». Devons-nous à présent envoyer trente soldats en renfort?

Historique de l'affaire

Rappelons les faits. Par lettre datée du 2 décembre 2008, Monsieur Solana fait la demande officielle à la Suisse de prendre part à la mission. Le 25 février 2009, après différentes tergiversations et malgré un préavis négatif de la Commission des affaires étrangères du Conseil national, le Conseil fédéral, par la voix de Madame Calmy-Rey, propose de participer à raison d'un effectif de trente soldats, soit quatre officiers d'Etat-major, trois spécialistes juridiques, une équipe médicale et deux équipes volontaires du Détachement de Reconnaissance de l'Armée, notre troupe d'élite professionnelle, le tout pour douze mois renouvelables et un budget supplémentaire de dix millions de francs suisses. Le 23 avril, ce même Conseil fédéral publie un Message explicatif à l'adresse du Parlement, chargé de clarifier la base légale d'un engagement éventuel. La question doit être traitée durant la session d'automne.

L'actuel article 69 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire ne permet pour l'instant pas que des troupes helvétiques puissent être impliqués dans la défense de navires étrangers, c'est pourquoi une nouvelle base légale a été exigée par Madame Widmer-Schlumpf et Monsieur Maurer. Gageons qu'elle ne sera pas facile à obtenir, d'autant plus que le Message parle d'ouvrir la porte vers la participation à des «actions internationales de police» après avoir expliqué: *La nouvelle génération des opérations de maintien de la paix de l'ONU ne se limite plus à la surveillance militaire des accords de cessez-le-feu, mais englobe un large éventail de mesures civiles et militaires.* Une michelinerie de plus.

Réalités de l'opération

Le Message expose bien que l'objectif premier de la mission est d'accompagner et de protéger le ravitaillement du PAM (Programme alimentaire mondial) à destination de la Somalie; il s'agit donc en première ligne de solidarité internationale. Mais ce même Message ajoute ensuite que la sécurité de nos navires et la défense de nos intérêts seraient également en jeu. Il ne faut pourtant pas se leurrer. Par leur présence, les forces

de la mission contribuent accessoirement à sécuriser le Golfe d'Aden et la partie occidentale de l'Océan Indien, mais ils le font en marge de leur mission principale. Comment imaginer que des bâtiments de guerre intégrés dans un convoi puissent prétendre protéger en même temps d'autres proies que celles qu'ils accompagnent, tout ceci dans une zone grande comme la moitié de l'Europe?

Il paraît donc évident que les trente soldats suisses, engagés sur bâtiments étrangers sous commandement étranger, se retrouveront mêlés à des opérations qui ne relèvent pas de l'intérêt confédéral. Le Message envisage certes la possibilité d'envoyer nos soldats à bord même des navires helvétiques qui traversent la zone dangereuse. Mais qui peut raisonnablement y croire? Imagine-t-on les navires de la mission Atalante se détourner dès l'annonce de l'arrivée d'un de nos navires pour y détacher quelques-uns de nos valeureux combattants? Ce serait croire à l'altruisme bienveillant des grands de ce monde à notre égard et nous savons ce qu'il faut en penser. Il s'agit donc clairement de coopération pour la coopération et le pavillon à croix blanche n'intéresse pas grand monde dans cette affaire.

La défense de notre flotte

Si la participation à Atalante répond aux sirènes humanitaires, il reste le problème de nos navires potentiellement menacés. Dans ce contexte, précisons qu'en droit maritime international, le territoire d'un Etat est étendu aux navires qui battent son pavillon. Ainsi, un navire à croix blanche est une partie du territoire suisse, et l'attaquer équivaut à attaquer ce même territoire. La Confédération, en vertu des principes qui régissent le droit des gens, est donc autorisée non seulement à réagir à une attaque, mais également à assurer une défense préventive. C'est ainsi que la Loi fédérale sur la navigation maritime signifie en son article 47 que la Confédération est responsable de la «sécurité et de l'exploitation» des navires enregistrés à Bâle.

On pourrait argumenter qu'il s'agit surtout d'intérêts privés qui ne concernent qu'indirectement la Confédération. En effet, selon le système actuel, c'est l'armateur qui doit s'acquitter de la rançon, même si le montant est ensuite régulièrement remboursé par les assurances. D'autre part, le nombre de citoyens helvétiques directement menacés est minime, puisque l'armateur lui-même est physiquement hors de danger et que la proportion d'équipage helvétique sur nos navires est inférieure à 1%, ce qui ne justifierait pas une protection systématique. On pourrait aussi estimer que sur les vingt-deux mille bateaux commerciaux qui transitent par le Golfe d'Aden chaque année, la proportion de navires suisses est si infime que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Mais ces objections ignorent la responsabilité légale et morale de la Confédération: voulons-nous vraiment abandonner à leur sort les bateaux qui battent pavillon à croix blanche et les matelots qui les servent? Ou les laisser défendre par d'autres? Il en va de notre honneur.

Une solution originale?

Reste à savoir quelle solution serait envisageable. Reprenons pour ce

faire le Message et examinons de plus près l'idée d'envoyer nos soldats à bord même des bateaux commerciaux. Si le Conseil fédéral envisage cette variante, c'est qu'elle ne doit pas être tout à fait irréalisable. Pourquoi dans ce cas ne pas tenter de l'appliquer par nos propres moyens? On entrevoit tout de suite un certain nombre de difficultés logistiques, mais cette solution aurait en tout cas l'avantage de nous laisser libres dans nos mouvements et nos décisions. Inapplicable à de nombreux pays en raison de la taille de leurs flottes respectives, elle semble bien prendre en compte nos particularités helvétiques. Accessoirement, elle fournirait enfin une raison d'être au DRA, qui depuis deux ans s'entraîne pour ne rien faire. Reste la réticence officielle de certains armateurs à l'idée d'«armer» leurs bâtiments. Est-ce par conviction? Ou leurs intérêts seraient-ils simplement trop liés au pouvoir pour contredire officiellement les idées brillantes de nos dirigeants?²

La décision et la mise en œuvre restent une question de volonté politique, qui commence par le refus de modifier l'article 69 de la Loi sur l'armée. On sait que, en matière internationale, nos autorités préfèrent sou-

vent le suivisme participatif plutôt que l'application de solutions conformes à nos intérêts et nos spécificités. Voyons si le Parlement osera forcer pour une fois certains de nos dirigeants à échanger leurs lunettes roses pour des verres aptes à discerner l'intérêt confédéral des grandes aventures internationalistes. L'agacement unanime des partis devant la renonciation à la procédure de consultation est un premier signe positif dans ce sens. Osons rêver.

JEAN-BAPTISTE BLESS

¹ Malgré la présence de navires de guerre dans la région, le nombre des attaques a encore augmenté et à ce jour 18 bateaux sont entre les mains des pirates. De plus, on apprend que sur les 78% d'attaques déjouées, seules 22% ont été le fruit d'une action militaire, les autres étant le fruit du courage des équipages.

² Nous apprenons alors que cet article est déjà rédigé que, par une directive du gouvernement américain datant du 12 mai, les Etats-Unis sont à présent la première puissance à officiellement rendre obligatoire la présence de «security guards» sur leurs bateaux en transit dans des «zones à haut risque». Nous ne serions plus les premiers, dommage...

«Entre ciel et terre»

Tel est le titre de l'exposition van Gogh au *Kunstmuseum* de Bâle (jusqu'au 27 septembre), et c'est un titre excellent. D'abord sur le plan visuel, car comme il s'agit d'une présentation des paysages du peintre, sur presque chaque toile le ciel est au moins aussi important que le paysage proprement dit. Ces ciels sont tous différents: se-reins, tourmentés, lumineux, sombres, bleus, jaunes, verts, et tous s'harmonisent puissamment avec les paysages qui s'offrent à la lumière.

Ce même titre convient aussi à l'esprit de van Gogh. En septembre 1889, il écrit de l'asile de Saint-Rémy à son frère Théo: «[...] je lutte avec une toile commencée quelques jours avant mon indisposition, un faucheur, l'étude est toute jaune, terriblement empâtée, mais le motif était beau et simple. J'y vis alors dans ce faucheur – vague figure qui lutte comme un diable en pleine chaleur pour venir à bout de sa besogne – j'y vis alors l'image de la mort, dans ce sens que l'humanité serait le blé qu'on fauche. C'est donc – si tu veux – l'opposition de ce semeur que j'avais essayé auparavant. Mais dans cette mort rien de triste, cela se passe en pleine lumière avec un soleil qui inonde tout d'une lumière d'or fin.»¹

A Bâle, on a pris soin d'exposer les tableaux dans l'ordre chronologique et selon les lieux où ils ont été peints: Nuenen, La Haye, Anvers, Paris, Arles, Saint-Rémy et Auvers-sur-Oise. On peut donc suivre l'évolution, le mûrissement de son génie, et inévitablement aussi les traces de sa folie. Mais aucun tableau n'est l'œuvre d'un fou, même si en ses débuts Cézanne – qui l'a bien regretté par la suite – l'a pris pour tel (et combien de marchands d'art?), car, durant ses crises, van Gogh n'était pas en état de peindre. Ce que l'on découvre, c'est bien plutôt une œuvre où toute réalité matérielle possède une force vitale, une signification transcendante, que l'on discerne sans être aucunement connaisseur. Ce que l'œil voit dans ces

tableaux correspond à une dimension, une quatrième dimension de toute chose, que chacun pressent, mais qu'on ne découvre que très rarement.

Prenons les champs de blé. L'exposition nous montre plusieurs tableaux du même sujet, accrochés dans une même salle. C'est l'occasion de voir l'immense différence dans la similitude apparente, chaque champ est une autre vision, une nouvelle symphonie, la représentation nécessaire d'une réalité unique. Ainsi Ramuz avait-il raison d'écrire, en 1905 déjà: «*C'est peut-être dans la vision même et non dans le "sujet" que l'imagination joue le plus grand rôle. Nous ne voyons plus la nature avec nos yeux seulement, nous la pensons du même coup avec notre cerveau... Van Gogh voit et pense à la fois, d'une façon rauque et avec fougue. La beauté et l'éclat d'une couleur l'exaltent jusqu'à la fureur.*»²

Nous avons tous en tête la vie terrifiante de van Gogh, nous avons à l'esprit nombre de ses peintures. Et pourtant l'exposition de Bâle est une révélation.

ELISABETH LAUFER

¹ *Verzamelde Brieven van Vincent van Gogh, Wereld – Bibliotheek, Amsterdam 1955, p.450.* La lettre citée est en français.

² C.-F. Ramuz, *Articles et chroniques, Tome 1, 1903-1912, p.64, in Œuvres complètes, vol. XI, Editions Slatkine, Genève 2008.*

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

Pour en finir avec le Rapport Bergier

L'ouvrage indispensable de Frank Bridel¹

Un acte de salubrité publique – publique et morale! – plus nécessaire que jamais, et à saluer bien bas. En fait, un livre à lire et à faire lire...

En 2002, Frank Bridel nous a donné *Non, nous n'étions pas des lâches, Vivre en Suisse 1933-1945*², un ouvrage dans lequel il apportait son témoignage de contemporain des événements, et cela, alors déjà, pour répondre aux historiens provocateurs et donneurs de leçons qui, sous couvert d'une «relecture critique» de notre passé, s'entendent à le salir insidieusement, jusqu'à attenter à la substance du pays. Cette fois, animé d'une détermination renouvelée, car l'enjeu est de taille, Frank Bridel met sa plume vive et alerte au service d'une cause qui nous concerne tous – la réfutation, pied à pied, du trop fameux Rapport Bergier. Trop fameux, ne serait-ce que par ce jugement (entre autres raisons!) ignominieux, totalement inacceptable, qui justifie à lui seul l'entreprise de Frank Bridel: «[...] les autorités suisses ont contribué – intentionnellement ou non – à ce que le régime national-socialiste atteigne ses objectifs [...]» En 140 pages d'une lecture passionnante, avec une brillante intelligence et une alacrité intellectuelle jamais en défaut, l'auteur met en évidence les manquements graves, les a priori idéologiques, les partis pris tortueux de ce «monument de contrition nationale»³, élaboré en cinq ans et qui nous aura coûté 22 millions de francs. Où tout se passe comme si sa conclusion idéologique avait été posée avant le début même des travaux! Frank Bridel démontre sans peine qu'une telle manière de concevoir les travaux d'une entreprise de cette nature, œuvrant en vase clos, repliée sur elle-même, devait aboutir à ce qu'il ap-

pelle «un rapport hors sol», parce que privé de toute relation vraie avec la réalité d'un pays complètement encerclé dès mai 1940, vivant sous la menace constante d'une invasion.

A ce titre, il fait remarquer à quel point des témoins de ces années difficiles entre toutes, qui existaient pourtant au moment de la rédaction du Rapport, ont été obstinément mis à l'écart, jamais entendus, voire méprisés. A preuve la manière insultante avec laquelle une délégation du Groupe de travail Histoire vécue (qui comprenait dans ses membres deux commandants de corps et neuf anciens diplomates) fut reçue: «[...] le professeur Bergier nous a chapitrés comme des écoliers. Son sermon, préparé par écrit, frôlait l'injure: Que vous permettez-vous donc par vos critiques?» Des critiques non seulement justifiées, mais qui auraient – peut-être? – évité une dérive majeure et programmée...

Frank Bridel aborde naturellement l'un des points les plus sensibles, celui de l'accueil des réfugiés pendant la guerre. Il souligne la présentation tendancieuse des chiffres du Rapport et s'étonne que l'on n'ait pas poussé plus loin la comparaison des chiffres d'admissions avec celle d'autres pays, dont les Etats-Unis. Ici encore, il dénonce l'obstruction que la Commission Bergier a délibérément étendue à ceux qui comptent parmi les meilleurs spécialistes du problème, pour privilégier son thème favori, à savoir minimiser les efforts de la Suisse dans tous les domaines possibles, afin d'instiller la honte dans les consciences. Il faut se demander où se trouve la honte, dans cette action d'humilier un pays?

Bien d'autres chapitres seraient à citer, tant l'intérêt du livre, image du combat de Frank Bridel, est considé-

nable. Nous en resterons là, mais en évoquant encore trois aspects. Le premier concerne la personnalité du professeur Bergier. Frank Bridel se demande pourquoi ce médiéviste, à la porte de la retraite, a pu – a dû, a voulu? – accepter une telle mission, confiée par le Conseil fédéral... Et pourquoi, lors d'entretiens ultérieurs à la parution du Rapport, en 2006⁴, il porte un jugement aussi sévère sur les membres de sa Commission? Une attitude dont Frank Bridel, en citoyen et en officier habitué à assumer pleinement ses responsabilités, juge l'éthique plutôt curieuse.

Le second, c'est la maîtrise de l'auteur face à un problème aussi difficile à tous points de vue. Une maîtrise qui commence par celle de l'expression, toujours juste, mesurée et adéquate, quels que soient l'angle d'attaque et sa charge psychologique. Une maîtrise enfin de l'enjeu considérable de sa démarche: devant l'absence de toute réaction officielle face à un réquisitoire aussi intolérable – le silence du Conseil fédéral est total! – il se dresse, homme seul, pour laver l'honneur du pays et celui de ceux qui ne sont plus là pour se défendre de cette infamie. Comme l'ambassadeur Carlo Jagmetti l'a fait au moment de la crise des fonds en déshérence⁵, il domine la scène, mais ne descend jamais dans l'arène, parce que sa noblesse innée le lui interdit, ce qui ne l'empêche pas de porter l'estocade là où il faut.

Enfin, le même souci de noblesse et de justice conduit Frank Bridel à saluer les travaux scientifiques des chercheurs qui, «en ordre dispersé, à leurs risques et périls, sous leur signature, sans subvention fédérale», ont voulu rechercher la vérité et établir des vrais chiffres. Parmi eux, André Lasserre,

Jean-Jacques Langendorf, Jean-Christian Lambelet, Philippe Marguerat, Herbert Reginbogin, Jean-Philippe Chenux ou Marc-André Charguéraud. Avant de conclure avec Frank Bridel, signalons que le livre, épuisé en quinze jours, est réédité. Preuve qu'il est une véritable réponse, la réponse qu'attendait un peuple blessé dans son honneur.

Les Suisses n'ont pas «manqué à leur devoir», comme le prétend la Commission. En définitive, sans échapper à la honte collective d'une civilisation qui n'a pas su empêcher les horreurs totalitaires, et sans nous faire d'illusion sur les compromis auxquels tous les Etats ont dû se résoudre en ces temps de violence, nous pouvons nous rallier à la conviction exprimée par Jean-Jacques Langendorf: «[...] on peut dire qu'entre 1939 et 1945, la Suisse a été la meilleure des Suisses possibles [...]»⁶

JEAN-JACQUES RAPIN

¹ Frank Bridel: *Pour en finir avec le Rapport Bergier*, Editions Slatkine, Genève 2009.

² Frank Bridel: *Non, nous n'étions pas des lâches, Vivre en Suisse 1933-1945*, Editions Slatkine 2002.

³ Comme l'appelle Philippe Barraud dans son excellent *Commentaires.com* du 24.04.2009.

⁴ Bertrand Müller et Pietro Boschetti: *Entretiens avec Jean-François Bergier*, Editions Zoé, Genève 2006.

⁵ Carlo Jagmetti: *Chronique d'une débâcle, Washington-Berne, la crise des fonds en déshérence*, traduction Jean-Jacques Langendorf, Editions Georg, Genève 2003.

⁶ Jean-Jacques Langendorf: *La Suisse dans les tempêtes du XX^e siècle*, Editions Georg, Genève 2001, p.238.

Du nouveau au Jura

Créée en 1994 sous les auspices de la Confédération par un accord entre les gouvernements de Berne et du Jura, l'Assemblée interjurassienne (AIJ), présidée par l'ancien conseiller d'Etat valaisan Serge Sierro, a fait connaître publiquement ses conclusions le 4 mai dernier à Moutier. Formée de douze délégués du Canton du Jura et de douze délégués du Jura bernois, cette assemblée avait reçu pour mission d'apporter une solution à la Question jurassienne. Pendant douze ans, elle a accompli un travail utile, mais peu spectaculaire. Elle a permis de réaliser quelques collaborations pratiques entre le Nord et le Sud. Il fallait d'abord calmer les esprits et permettre aux Jurassiens de tous bords de discuter ensemble. Ce n'est pas négligeable. Mais cette assemblée restait ainsi bien en deça de l'objectif qui lui avait été fixé.

Arrivé à la tête du Département fédéral de Justice et Police, le conseiller fédéral Christoph Blocher a estimé qu'il était temps que l'AIJ aborde enfin le problème de fond et il lui a donné un délai de trois ans pour arriver à une conclusion. C'est ainsi que le 4 mai dernier, en présence de la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf et de délégués des gouvernements de Berne et du Jura, le président Sierro a rendu public le rapport de l'AIJ destiné à apporter une solution à la Question jurassienne.

A titre de rappel (les médias ayant largement répercuté l'événement): on exclut d'abord tout statut particulier du Jura bernois à l'intérieur du grand Can-

ton de Berne; le gouvernement bernois a d'ailleurs toujours exclu cette éventualité. Restent donc deux possibilités:

1. Le *statu quo* qui ne résout pas le problème puisqu'une minorité importante de la population du Sud est fermement décidée à rejoindre la patrie cantonale jurassienne. En outre le fait que la ville de Moutier est en grande majorité pro-jurassienne depuis des années ne manque pas de poser des problèmes au Canton de Berne.

2. La création d'un nouveau canton réunissant le Nord et le Sud. Avec cette précision que Moutier deviendrait la nouvelle capitale du Canton du Jura. On profiterait de ce bouleversement institutionnel pour résoudre le problème des nombreuses petites communes. On créerait un nouveau canton moderne car chaque district actuel deviendrait une seule commune: au Nord l'Ajoie, Delémont, les Franches-Montagnes; au Sud Courtelary, Moutier, La Neuveville. En outre, l'AIJ a décidé de se rendre dans les localités jurassiennes du Nord et du Sud pour présenter son projet à la population.

Il va sans dire que les pro-bernois du Sud attachés de longue date au *statu quo* ont été furieux à la publication de ce rapport. Avant même le 4 mai, informés de ce qui se préparait, ils ont attaqué violemment l'AIJ et son président dont ils ont demandé la démission. Non seulement ils refusent d'emblée tout nouveau plébiscite, mais ils s'opposent déjà au fait que l'AIJ s'en aille dans les diverses régions informer la population.

Dans le Canton du Jura, on est évidemment très satisfait. Pourtant la solution de l'AIJ va amener des changements importants. Le transfert de la capitale de Delémont à Moutier est certes un gage important donné à la population du Sud. Mais les habitants de Delémont, et en particulier les fonctionnaires cantonaux, accepteront-ils aisément ce changement?

En ce qui concerne la fusion de toutes les communes, on comprend que l'AIJ ait voulu présenter un projet moderne et résoudre du même coup le problème des nombreuses petites communes. Mais cette solution radicale ne risque-t-elle pas de heurter bon nombre de gens, au Nord comme au Sud, et de déplacer le problème? Votera-t-on en premier lieu pour l'unité du Jura ou se prononcera-t-on pour ou contre les fusions de communes, avec toutes les difficultés que comportent pareilles votations?

Quoi qu'il en soit, l'AIJ a le mérite d'être parvenue à une conclusion nette. Son rapport a été voté par dix-neuf voix contre cinq (quatre pro-bernois du Sud plus un UDC du Nord). Le président de la délégation du Nord déclarait le 4 mai: «C'est la première fois depuis le 23 juin 1974 que des représentants des deux régions se prononcent positivement sur des modifications institutionnelles».

Que fera la Confédération médiatrice? Nous avons déjà mentionné dans une précédente *Nation* l'attitude partielle de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf.

Citons une de ses déclarations: «Votre région, notre pays, notre planète connaissent des problèmes qui ont plus d'importance que le tracé d'une frontière cantonale, la prospérité, la sérénité, la qualité de vie dans votre région sont prioritaires» (cité par *Le Jura Libre* du 14 mai qui relève encore d'autres phrases du même acabit). Incompréhension de ce qu'est la patrie cantonale venant d'une Grisonne appartenant à un canton qui ne connaît qu'un patriotisme de vallées? Réaction d'une politicienne qui veut plaire aux gens de son petit parti bien implanté dans le Canton de Berne? Cette attitude partielle est en tout cas très fâcheuse étant donné le rôle de médiateur que la Confédération doit jouer dans le conflit Berne-Jura. On peut sérieusement se demander si le Conseil fédéral ne devrait pas charger un autre de ses membres de s'occuper du dossier.

Que va-t-il advenir de toute cette affaire? Si Berne met les pieds au mur et que rien ne se passe, Maxime Zuber, le maire de Moutier, où depuis des années le drapeau jurassien flotte sur l'Hôtel de Ville, a déjà déclaré publiquement: «Si Berne ne réagit pas, la ville de Moutier votera seule sur son destin le 6 septembre 2015». Moutier: «la clef du Sud» disait Roland Béguelin. Si la question jurassienne n'a plus connu depuis quelques années de crises violentes, parce qu'on discutait au sein de l'AIJ, les Suisses commettraient une grave erreur politique en s'imaginant que la Question jurassienne est résolue.

ERNEST JOMINI

Colombie, Venezuela: parfaits exemples de l'évolution de la démocratie

En Amérique du Sud, la démocratie moderne n'existe pas depuis moins longtemps qu'en Europe, quoique leurs sociétés faiblement industrialisées, sans classe moyenne bourgeoise, aient rarement pu se payer le luxe d'un régime aussi inefficace. Les révolutions libérales du XIX^e siècle permirent à ces anciennes colonies de s'émanciper de la tutelle espagnole ou portugaise, mais non d'implanter durablement la démocratie. Il n'en alla pas beaucoup mieux au cours XX^e siècle et notamment pendant la Guerre froide, le sous-continent étant certes préservé en grande partie du communisme, mais au prix de l'instauration de régimes militaires peu capables et parfois brutaux. Même le Chili, qui, par exception à la règle sud-américaine, avait réussi à maintenir l'exercice d'une démocratie depuis la fin de la période coloniale, ne dut son salut qu'à la dictature lorsque le président élu (Allende) outrepassa son mandat et voulut imposer le communisme au pays.

Depuis la fin de la Guerre froide, l'Amérique latine a connu une phase de «démocratisation» plus ou moins complète. Parmi les grands, l'Argentine et le Brésil à partir des années huitante, le Chili une décennie plus tard, ont progressivement dégagé leurs institutions du contrôle de l'armée. Les pays moyens et petits ont connu une transition semblable, avec des fortunes diverses, de sorte que

leurs gouvernements sont choisis dans des élections plutôt libres et démocratiques, quoique parfois entachées de corruption – l'un n'empêche pas l'autre.

Le Venezuela semble adopter une voie originale. Son président Hugo Chavez, lieutenant-colonel auteur d'un coup d'Etat raté en 1992, fut élu en 1998. N'hésitant pas à se donner les moyens de sa politique, il mérite bien le qualificatif de dictateur. De fait, M. Chavez gouverne de manière personnelle, avec la démagogie d'un Jules César ou d'un Napoléon, quoique sans la finesse ni l'efficacité de ces derniers. Après son élection il change la constitution par référendum pour prolonger son mandat et étendre ses pouvoirs. Champion des populations défavorisées, il subventionne une politique économique d'inspiration bolivarienne (c'est-à-dire socialisante) à l'aide des revenus du pétrole. Ces mesures lui valent une opposition très active de la part des classes moyennes et élevées. Son recours fréquent au référendum donne une légitimité démocratique à ses mesures. Comme l'opposition, d'ailleurs soutenue de l'étranger, se réclame des mêmes principes, un coup d'Etat tout aussi «démocratique» menace de le renverser à tout moment.

En Colombie, le très populaire président Alvaro Uribe songe également à se tailler une constitution sur me-

sure. Le pays connaît une guerre civile depuis des années. Les FARC, guérilla d'inspiration marxiste et pratiquant le trafic de drogue à l'échelle mondiale, tiennent les forces gouvernementales en échec sur une partie du territoire. Or, durant les deux mandats de M. Uribe, les FARC ont subi des revers importants. Aujourd'hui, quoiqu'il n'ambitionne apparemment pas d'imiter l'autoritarisme de M. Chavez, le président colombien se demande s'il ne devrait pas faire en sorte de rester au pouvoir afin de profiter de cette dynamique positive et d'empêcher que l'arrivée d'un nouvel élu n'annule les efforts entrepris (24 heures, 25.05.2009).

Ces situations appellent quelques remarques. Premièrement, la démocratie s'accommode mal d'une politique énergique. Deuxièmement, elle n'est pas compatible avec les situations de conflit interne grave. La preuve, c'est qu'il faut la suspendre en cas de danger. Alors que le régime monarchique traditionnel se maintient par ses propres forces, la démocratie doit renier ses principes pour survivre. La monarchie, et non la démocratie, est le rempart contre la dictature.

Troisièmement, la dictature peut certes engendrer la démocratie – comme Pinochet et Franco surent le faire –, mais on voit que l'inverse est plus vrai encore. Parce que les démocraties sont dirigées par une élite qui se croit plus éclairée que le peuple, celui-ci finit toujours par appeler un homme fort à son secours. En Suisse, Christoph Blocher irritait l'élite au pouvoir car ce tribun de la plèbe prenait la défense des intérêts populaires. C'était le comble de l'absurde de voir en Blocher une force antidémocratique, car au Conseil fédéral il n'y avait pas plus démocrate et plus représentatif des volontés populaires que lui.

Heureusement, ni la Confédération ni les cantons ne connaissent de crise assez grave pour justifier l'instauration d'un gouvernement qui gouverne. C'est ainsi que les démocraties riches et stables sont trop souvent gérées par des hommes médiocres, alors que les démocraties des pays en développement ont besoin de vrais chefs, parfois peu commodes.

NA

On aura ta peau!

Dans *Le Nouvelliste* du 6 juin, le rédacteur en chef M. Jean-François Fournier, dans sa rubrique hebdomadaire «Mon petit cinéma» avec pour sous-titre «Le professeur et les loups», revient sur l'affaire Windisch:

Le 14 mai, dans la rubrique «L'invité de la rédaction», le Pr. Uli Windisch signait une charge appuyée, voire virulente, à l'encontre du socialisme. C'était son point de vue, pas le nôtre, mais il a bien entendu le droit de l'exprimer comme tout un chacun. Dans les limites du pénal. Comme le vice-président du Parti socialiste suisse, Stéphane Rossini, à qui nous avons d'ailleurs offert une tribune pour lui répondre et alimenter un débat intéressant dans nos colonnes. Le «hic», c'est que les socialistes – leur président Levrat en tête – ne

conçoivent l'expression d'une libre opinion que lorsqu'elle va dans leur sens. Et qu'ils oeuvrent désormais en coulisses pour avoir la peau du sociologue genevois en exerçant toutes sortes de pressions sur l'Université de Genève. On appelle ça une chasse aux sorcières ou du maccarthysme à l'envers. Qui ne grandissent ni le PS ni UNIGE ni les pseudo-intellectuels excités par l'odeur de l'hallali!

Bizarre! Les habitués champions de la tolérance deviennent très vite intolérants quand ils sont mis en cause. Et que penser du recteur de l'Université de Genève et de ceux qui avec lui mènent le bal contre M. Windisch? On verra bientôt si les loups socialistes et universitaires auront réussi à avoir la peau du professeur.

E. J.

Rappel

Voici venu le moment de faire signe à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore payé leur abonnement. Il s'élève à 72 francs (30 francs pour les étudiants, les apprentis et les gymnasiens). Pour nos lecteurs à l'étranger, il est de 82 francs.

Nous n'avons pas d'autres moyens de subsistance que ces abonnements; les dons, parfois élevés, que font certains de nos abonnés nous permettent de lancer des campagnes politiques, toujours fort coûteuses malgré le bénévolat de nos collaborateurs.

Par souci de simplicité administrative, un bulletin de versement est encarté dans cet exemplaire. Ceux qui ont déjà payé leur abonnement n'en tiendront pas compte.

Justice à Serraux

Au milieu des vignes de Begnins et face au lac, sur le magnifique domaine viticole de Serraux-Dessus, ont été dressées une scène, une tente, des estrades. La Troupe de Serraux-Dessus y joue *La Cruche Cassée* de Heinrich von Kleist, ou comment une femme, se présentant au tribunal afin d'obtenir dédommagement pour la destruction de sa plus précieuse cruche, va mettre en lumière la vie dissolue du président de ce même tribunal. Sans compter que celui-ci, autoritairement interprété par Yvan Schopfer et assisté de son gref-

fier dont le rôle est tenu par Antoine Nicolas, syndic de Begnins, verra sa tâche compliquée par la présence d'un conseiller de justice en inspection dans les provinces du Royaume des Pays-Bas.

La pièce se joue jusqu'au 4 juillet et les réservations sont possibles sur le site www.justiceaserraux.ch. Il est également possible de se restaurer avant la représentation avec les traditionnels malakofs, que le chasselas du cru accompagne si bien.

Fé. M.

Le Coin du Ronchon

L'article qu'il ne fallait pas écrire

Les dames du très officiel Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes et celles de l'association Femmes juristes suisses organisent ce vendredi 19 juin un colloque et une table ronde à l'occasion des cinquante ans de droit de vote des femmes dans le Canton de Vaud. La manifestation est intitulée «Pas de démocratie sans les femmes».

Voilà un slogan qui ne déplaira pas aux antidémocrates, qui en tireront les conclusions qui s'imposent. Des conclusions qui n'ont rien de discriminatoire: la régulière médiocrité des résultats vaudois dans les scrutins populaires – médiocrité dont il est à craindre qu'elle ne soit pas entièrement imputable aux voix féminines – plaide en faveur d'une suppression généralisée du droit de vote, ce qui est aussi une manière de réaliser l'égalité entre hommes et femmes.

Mais trêve de propos sérieux. Contentons-nous de parcourir d'un œil distrait le programme – diffusé largement, y compris auprès d'un certain nombre de messieurs – pour remarquer que les débats seront animés par un journaliste de la Radio suisse romande qui porte le même nom de famille qu'une présentatrice de la Télévision suisse romande – ce qui laisse

supposer que la «convergence» entre les deux médias est déjà beaucoup plus avancée qu'on ne le pense – et que la parole sera donnée exclusivement à des femmes, sans doute pour mieux souligner la notion d'égalité entre les sexes. Cette dernière notion est d'ailleurs expressément définie comme suit au dos de l'invitation: «*Tout être humain doit être libre de [...] procéder à des choix personnels, indépendamment des idées reçues sur les rôles réservés aux femmes et aux hommes.*» Gageons que celui ou celle qui s'imaginait libre de s'écarter des actuelles idées reçues sur l'égalité serait vite rattrapé par la manière dont nos kmères rouges conçoivent la notion de liberté.

On garde le meilleur pour la fin. Après leurs discussions, ces dames sont invitées, nous dit-on, à passer une «soirée dans le Lavaux». Si l'on écarte l'hypothèse peu crédible d'un bain collectif dans une cuve de chasselas, on est alors en droit de sourire de cette facétieuse erreur qui amène des féministes pures et dures, par un article superfétatoire, à masculiniser le nom originellement bien féminin de «la vaulx».

LE RONCHON